



Mairie de Gironde-sur-Dropt

Département de la Gironde

Arrondissement de Langon

Arrêté portant modification temporaire de circulation Avenue du Général de Gaulle (RD1113)

Le Maire de Gironde sur Dropt,

VU la demande effectuée par la société : EURL J.CARPENE le 18 décembre 2020, concernant les travaux sur la toiture d'un bâtiment situé du 65 au 67 Avenue du Général de Gaulle ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Considérant qu'en raison de la nature des travaux il est nécessaire de sécuriser les abords du chantier sur la RD 1113 (Avenue du Général de Gaulle).

AR04012021.....

Page 1 sur 2

ARRETE

ARTICLE 1 : Durant la durée du chantier qui aura lieu du 05 janvier 2021 au 22 janvier 2021 de 7h00 à 18h30, la circulation sur la RD 1113 (Avenue du Général de Gaulle) se fera en alternat.

ARTICLE 2 : Tout stationnement sera interdit aux abords du chantier situé du 65 au 67 Avenue du Général de Gaulle et la circulation des piétons se fera sur le trottoir d'en face (côté pair) sur l'avenue du Général de Gaulle, du 05 au 22 janvier 2021.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire concernant les articles cités ci-dessus sera mise en place par la société EURL J.CARPENE.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A la Brigade de gendarmerie de La Réole
- A la commune de Gironde-sur-Dropt pour affichage et publication
- A l'EURL J. CARPENE
- Au centre routier de Langon
- A la préfecture de la Gironde

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Gironde sur Dropt, le 30 Décembre Deux mille vingt,

Le Maire,

Philippe MOUTIER

